



---

## Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 16 mai 2024 à 20h

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 36 membres sur 44 avant l'assermentation de Mme Séverine Gyger, 37 sur 45 après son assermentation.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, B. Cheval, M. Droz-dit-Busset, R. Gagneux, O. Hog, A. Owen, B. Pasche et C. Pasche.

### 1. Communications de la Présidente.

A. Gétaz, Présidente, lit le courrier de démission du Conseil de Sébastien Meylan, élu municipal. Elle informe le Conseil que S. Meylan a été assermenté le jeudi 28 mars dans la salle de la municipalité en présence du bureau.

### 2. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale

Mme Séverine Gyger est assermentée nouvelle conseillère communale.

### 3. Communications de la Municipalité.

S. Péroud :

- Eau : une vanne a été installée pour pouvoir fermer une partie du réseau. La grosse fuite d'eau se trouvait dans un réseau privé.

N. Beck :

- Freesport : cette activité n'a pas trouvé le succès escompté, elle ne sera pas renouvelée.

S. Meylan :

- Travaux : plantation d'une haie sous la salle des travaux manuels située en dessus de locaux des pompiers.
- Place de jeux : nivellement du terrain pour remettre des copeaux.

S. Humbert :

- Forêts : le rapport d'AGFORS sur la gestion des forêts de Le Vaud 2023 est disponible sur le site internet de la Commune.
- Centre de tri : une benne fermée sera mise à dispo pour les plantes envahissantes (lampés et renoue du jardin, p. ex.), elle sera ouverte sur demande.
- Place du 1<sup>er</sup> août : une proposition d'abri est en évaluation.
- Éclairage intelligent : faisant suite à la motion déposée au Conseil, l'étude préliminaire reçue, la municipalité étudie l'écriture du cahier des charges pour la mise à jour.
- Routes : le radar pédagogique a été réparé et actuellement installé à la Vy Neuve.
- Mesures de vitesse à Vy Neuve et chemin des Curtils : beaucoup de passages, quelques excès de vitesse mais la grande majorité de conducteurs respecte la limite de vitesse.

### 4. PV de la séance du 7 mars 2024.

Le PV tel que modifié est accepté par 33 oui et 3 abstentions.

**5. Préavis municipal N° 15/2024 : Demande de dépassement du montant relatif à l'autorisation de plaider dans les affaires civiles et pénales. Rapport de la Commission des finances et vote.**

Le vote par bulletins secrets a été demandé et appuyé par la majorité des membres du Conseil.

Le Préavis municipal N° 15/2024 : Demande de dépassement du montant relatif à l'autorisation de plaider dans les affaires civiles et pénales est refusé par 16 oui et 21 non.

**6. Préavis municipal N° 17/2024 : Demande de crédit pour l'acquisition des parcelles agricoles de la succession Christinet. Nomination des commissions des finances et ad hoc.**

Le préavis a été présenté par S. Humbert.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM C. Duclos, L. Christinet, T. Pasquier, J.-J. Fasel, et C.-L. Mégard-Mutezintare.

Les commissaires seront convoqués par la Présidente par courriel.

**7. Préavis municipal N° 16/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking sur parcelle 12. Nomination des commissions des finances et ad hoc.**

Le préavis a été présenté par S. Humbert.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission ad hoc : MM D. Renaud, P.-A. Rotzetta, D. Rochat, A. Pécoud et D. La Gioia.

Les commissaires seront convoqués par la Présidente par courriel.

**8. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.**

La commission de recours a été sollicitée une seule fois.

Une nouvelle STEP sera construite prochainement.

Des listes d'attente existent dans toutes les structures d'accueil d'enfants en raison de la croissance démographique.

Une participation accrue de femmes au SDIS mais pas encore de représentante à l'état-major. Manque de disponibilité des sapeurs pour les interventions de jour.

Les sites internet des différentes associations contiennent des informations détaillées.

**9. Divers et propositions individuelles.**

La population peut louer les gobelets « Le Vaud ». Les conditions seront fournies au greffe.

Le Vaud, le 16 mai 2024

Pour le Conseil Communal

  
Ariane Gétaz  
Présidente



  
Lin Schelling  
Secrétaire

*Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.*